



Cour
Pénale
Internationale
International
Criminal
Court

Le Bureau du Procureur
The Office of the Prosecutor

M^{me} Fatou Bensouda
Procureur de la Cour pénale internationale

Séance d'information à l'intention du corps diplomatique à La Haye

Lundi 9 octobre 2017

Lieu : CPI, Salles de conférence 1 et 2 | *Heure* : de 14 h 50 à 15 h 10

Introduction

Excellences,
Mesdames et Messieurs,
Chers collègue,

Permettez-moi tout d'abord, au nom de mon Bureau, de vous souhaiter la bienvenue au siège de la Cour. J'apprécie grandement que vous ayez répondu présents aujourd'hui malgré vos emplois du temps chargés.

Même si j'essaie de m'adresser aux États parties aussi souvent que mon emploi du temps me le permet – que ce soit bilatéralement, dans le cadre d'événements régionaux ou de forums multilatéraux – il est toujours utile de pouvoir se réunir lors de telles occasions dans les locaux de la Cour et d'utiliser le cadre de cette séance d'information pour faire le bilan, communiquer les dernières informations et échanger nos points de vue.

Il est crucial d'échanger ouvertement et en toute franchise avec les parties prenantes et j'attache personnellement une grande importance au maintien d'un dialogue aussi capital. Je considère qu'il s'agit non seulement de transparence mais aussi de pouvoir communiquer dans les deux sens.

Permettez-moi de commencer par vous faire part des activités récentes de mon Bureau et de partager mes remarques à propos de sujets spécifiques d'intérêt commun.

Activités de la Cour

Cette année, mon Bureau, et par la même occasion, la Cour dans son ensemble, ont été fort occupés à remplir la mission qui est nous a été confiée, à savoir veiller à ce que les responsables des crimes les plus graves qui touchent l'ensemble de la communauté internationale rendent des comptes.

À l'heure actuelle, mon Bureau mène des enquêtes dans le cadre de dix situations ; six d'entre elles sont actives et concernent la Libye, le Darfour, la Côte d'Ivoire, la République centrafricaine (CAR II, deux enquêtes) et la Géorgie.

De plus, il mène également des activités d'enquête à l'appui des procès en cours.

Nous prévoyons que, l'année prochaine, la plupart de ces enquêtes actives se poursuivront en sus de l'enquête au Mali, où nous nous intéresserons à d'autres formes de criminalité et types de persécution en dehors des poursuites que nous avons menées avec succès contre M. Al Mahdi, en lien avec la

destruction délibérée de monuments historiques et de bâtiments consacrés à la religion à Tombouctou.

En dépit de la pression exercée à propos des ressources disponibles et autres défis, notamment en matière de sécurité, nous espérons réaliser des progrès considérables dans le cadre de ces enquêtes et obtenir concrètement des résultats le plus rapidement possible.

En outre, mon Bureau poursuit ses activités d'examen préliminaire dans dix situations différentes réparties sur quatre continents.

Nous attachons beaucoup d'importance à la transparence tout en veillant à respecter pleinement nos obligations de confidentialité, conscients de la nature délicate de nos activités.

Comme cela a été le cas ces dernières années, vers la fin de novembre, avant l'Assemblée des États parties qui, cette année, se tiendra à New York, je publierai un rapport détaillé des activités menées par mon Bureau en matière d'examen préliminaire. Nous envisageons également d'organiser un événement en marge de l'Assemblée afin de présenter ce rapport.

Lors de l'analyse minutieuse que nous avons effectuée à propos de diverses situations faisant l'objet d'un examen préliminaire, nous avons tiré parti de nombreux échanges et de nombreuses

rencontres officielles avec les protagonistes en cause, notamment, au besoin, dans le cadre de missions dépêchées aux fins d'obtenir des informations supplémentaires, de solliciter des clarifications nécessaires et d'expliquer les conditions requises par le Statut de Rome et nos activités aux parties prenantes.

Plus récemment, je me suis personnellement rendue au Nigéria et en Colombie. Dans les deux cas, j'ai entamé des conversations très fructueuses avec de hauts responsables du Gouvernement ainsi qu'avec des représentants de la société civile. Je leur ai expliqué quelles étaient les informations dont mon Bureau avait besoin afin de pouvoir avancer dans son analyse.

En Colombie, ma visite avait pour objectif d'obtenir des éclaircissements sur certains aspects de la future Juridiction spéciale pour la paix (JSP), ainsi que des informations quant à l'état d'avancement des procédures nationales engagées au sujet des meurtres extrajudiciaires de civils appelés les « faux positifs », de crimes sexuels et à caractère sexiste et de déplacements forcés. Je tiens à exprimer ma gratitude au Gouvernement colombien pour l'appui qu'il a apporté dans le cadre de cette visite et pour avoir facilité la tenue de réunions.

Au Nigéria, j'ai là aussi souligné l'importance de faire porter la responsabilité aux auteurs de crimes visés par le Statut de Rome.

Comme je n'ai eu de cesse de le répéter, « en temps de guerre et de conflit, la loi ne doit pas rester silencieuse. Justice doit être rendue et perçue comme telle afin de garantir l'obligation de rendre des comptes et de prévenir de nouveaux crimes ».

En ce qui concerne l'Afghanistan, comme annoncé dans le rapport présenté l'année dernière et expliqué au cours de la dernière Assemblée, je devais incessamment prendre une décision quant à l'ouverture ou non d'une enquête une fois que l'analyse détaillée des renseignements disponibles et des critères juridiques applicables serait terminée.

Nous avons eu des échanges fructueux avec les parties prenantes, en particulier le Gouvernement afghan, et avons respecté nos obligations de diligence. Je suis par conséquent convaincue que je parviendrai à une décision finale sous peu en ce qui concerne cette situation. En tout état de cause, il s'agit là d'une question qui sera tranchée cette année étant donné que notre évaluation de la situation en cause se situe à un stade avancé.

Il se pourrait que d'ici la fin de l'année, je parvienne à une décision finale à propos de certaines situations qui font l'objet d'un examen préliminaire, et que je décide également de procéder à l'examen de nouvelles situations.

De manière générale, permettez-moi de vous dire que je suis très fière des fonctionnaires de mon Bureau qui travaillent sans relâche, littéralement jour et nuit. Ils font face à d'énormes pressions pour remplir l'importante mission du Bureau prévue par le Statut de Rome.

Comme je l'ai déjà mentionné à maintes reprises, pour chacune des situations, nous exécutons notre travail dans les règles, en toute indépendance et en toute impartialité, sans crainte ni parti pris. Lorsque les conditions requises sont remplies dans quelque examen préliminaire que ce soit, je n'hésiterai pas à ouvrir une enquête.

Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Coopération

Les activités de mon Bureau reposent sur le soutien et la coopération fournis tant par les États parties au Statut de Rome que par les États non parties.

La Cour a bénéficié de l'appui généreux de nombreux pays, sur le plan politique et opérationnel, que ce soit sur le terrain dans le cadre de ses enquêtes, dans des contextes multilatéraux comme l'Assemblée des États parties, ou lors de visites à son siège, par exemple.

J'aimerais saisir l'occasion qui m'est donnée pour remercier tous les États qui nous ont permis, grâce à leur appui, d'arriver là où nous en sommes aujourd'hui, 15 ans après que la Cour a commencé ses opérations.

Au final, tout succès, toute condamnation, représente l'aboutissement d'efforts communs, qui commencent par la coopération dont vos gouvernements et ceux d'autres États font preuve dans le cadre des activités d'enquêtes et de poursuites menées par mon Bureau.

Cependant, on peut faire plus et on devrait faire plus pour renforcer la coopération avec la Cour.

Davantage d'efforts sont nécessaires dans plusieurs domaines d'une importance capitale pour les activités de la Cour dans son ensemble. Par exemple, il est nécessaire de mener des enquêtes financières plus efficaces – thème sur lequel un séminaire se tiendra à Paris la semaine prochaine.

L'une des plus grandes difficultés reste peut-être l'arrestation des suspects et leur remise à la CPI. Vous avez sans doute été informés de la délivrance, le 15 août 2017, du tout dernier mandat d'arrêt de la Cour à l'encontre de M. Mahmoud al-Werfalli – un commandant des forces Al-Saiqa – pour meurtre constitutif d'un crime de guerre du fait de sa participation directe à sept séries d'exécutions distinctes dans la région de

Benghazi en Libye, ce qui porte à quinze au total le nombre d'individus recherchés par la Cour.

L'assistance fournie par les États est *cruciale* pour la réussite de la Cour – sans un tel appui, l'exécution des mandats d'arrêt et la remise des suspects restent difficiles et aucun procès ne peut se tenir.

De façon plus générale, il reste important que la Cour obtienne le soutien de la communauté diplomatique et du public dans des contextes nationaux, bilatéraux, régionaux et internationaux, notamment pour que son action soit mieux connue et mieux comprise. Pour ce faire, il convient d'inclure les questions liées à la CPI dans les débats thématiques qui se tiennent dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, à l'instar de ceux qui portent sur les missions de maintien de la paix ou la lutte contre les violences sexuelles ou à caractère sexiste.

Tout récemment, j'ai participé à la 72^e session de l'Assemblée générale des Nations unies à New York.

La présence de plus de 190 chefs d'État et délégations ministérielles m'a offert une occasion unique, efficace et rentable d'attirer l'attention sur les activités de mon Bureau et de les promouvoir, de renforcer l'appui et la coopération, mais aussi d'intégrer davantage la mission de la CPI au cœur des débats de cette réunion annuelle de l'ONU.

Je me suis notamment entretenue avec neuf chefs d'État ou de gouvernement qui figurent parmi nos partenaires essentiels, ainsi qu'avec plusieurs ministres, et j'ai participé à des événements organisés en marge de l'Assemblée générale dans le cadre desquels il a été fait état de l'importance de la mission confiée à la CPI, et reconnu que les crimes atroces « menacent la paix, la sécurité et le bien-être dans le monde » et que ces crimes graves qui touchent l'ensemble de la communauté internationale ne sauraient rester impunis.

En faisant mieux connaître l'action de la Cour et en faisant tomber les préjugés qui circulent, les États jouent également un rôle essentiel. J'espère pouvoir compter sur votre soutien indéfectible à ce propos.

Pourquoi est-ce si important ?

Ayons ceci à l'esprit : il y a tout juste un an, la Cour était confrontée à la perspective que trois États parties se retirent du cadre juridique défini par le Statut de Rome.

Je me souviens encore de la détermination avec laquelle des États parties, y compris d'autres partisans de la justice pénale internationale, ont entrepris des initiatives, l'année dernière, pour nouer un dialogue en profondeur.

Bien que nos activités s'inscrivent strictement dans le cadre de la loi et des dispositions du Statut de Rome que les États ont eux-mêmes définies et ratifiées, elles ne sont pas pour autant toujours les bienvenues et peuvent jeter un certain froid. À bien y réfléchir, on peut s'attendre à une telle situation étant donné que la mission de la Cour consiste à traduire en justice les principaux responsables des crimes les plus ignobles qui soient.

C'est grâce à la détermination des États parties à soutenir la Cour et son mandat juridique indépendant unique en son genre et à leurs actions menées en ce sens que la CPI pourra surmonter les obstacles à sa mission.

Le mandat confié à la Cour est crucial pour que l'humanité avance vers un monde plus juste. Il faut par conséquent le soutenir et le renforcer.

Cela m'amène à une question qui me préoccupe énormément depuis une semaine – à savoir, les articles qui ont été publiés dans certains médias et qui comportent des allégations principalement contre l'ancien Procureur de la CPI, M. Luis Moreno Ocampo. Des allégations spécifiques contre d'actuels ou d'anciens fonctionnaires de mon Bureau ont également été rapportées dans les médias.

Comme je l'ai mentionné dans une déclaration publique que j'ai publiée jeudi dernier, en ma qualité de Procureur, l'inquiétude me gagne et je prends ces allégations très au

sérieux. J'ai rendu compte des allégations concernant des membres de mon Bureau au Mécanisme de contrôle indépendant (MCI) dont dispose la Cour dans son cadre juridique.

Le MCI a indiqué la semaine dernière que cette affaire ferait l'objet d'une enquête complète. Suivant les critères et procédures prévus par le MCI, les allégations en cause seront examinées en toute objectivité et impartialité, dans le respect total de la régularité de la procédure et du traitement équitable des intéressés.

Tout au long de l'évolution de cette affaire et de l'examen approprié et équitable des allégations en cause, il conviendra de s'abstenir de toute spéculation.

Il y a lieu de respecter la procédure et le processus prévus pour établir les faits en coopérant pleinement, le cas échéant, dans le cadre de l'enquête.

J'aimerais également souligner ici que mon Bureau n'a sollicité aucun conseil de la part de l'ancien Procureur de la CPI, M. Ocampo, ni collaboré avec lui au sujet des situations ou des affaires traitées par le Bureau ou engagées devant la Cour depuis que j'ai pris mes fonctions de Procureur.

J'ai moi-même été très claire à ce sujet avec M. Ocampo par le passé et je lui ai demandé, sans aucune équivoque, de

s'abstenir de toute déclaration ou activité publique susceptible, en vertu de ses anciennes fonctions à la tête du Bureau, d'être perçue comme une ingérence dans les activités de celui-ci ou une atteinte à sa réputation.

Depuis ma prise de fonctions en 2012, mon Bureau a mis tout en œuvre, ainsi qu'en témoigne le tout premier plan stratégique que j'ai mis en place, pour s'assurer de la qualité irréprochable de nos opérations afin de pouvoir résister à l'examen le plus strict d'observateurs extérieurs et notamment à celui de nos principaux partenaires et alliés, à savoir les États parties.

En outre, j'attache personnellement la plus haute importance à l'éthique professionnelle et j'exige le meilleur de mon Bureau et de mon personnel. Comme vous le savez sans doute, en 2013, nous avons élaboré et publié notre propre code de conduite. Ce code a été adopté sur mes instructions afin de renforcer les normes et les attentes en matière d'éthique dans mon Bureau au-delà du cadre réglementaire relatif à ces questions à la Cour.

Nous avons également instauré un certain nombre de mesures supplémentaires afin de renforcer les principes fondamentaux incarnés par ma personne et mon Bureau, notamment la mise en place des valeurs fondamentales du Bureau et de formations y afférentes, fruits des véritables efforts que nous avons entrepris afin de consolider une culture, au sein du Bureau, qui attache la plus haute valeur à ces principes et les applique, jour après jour.

Je suis déterminée à ce que mon Bureau avance sur cette voie, ce qui a déjà donné concrètement des résultats positifs, et à ce qu'il fonctionne de manière optimale. Les allégations fâcheuses en cause ne nous empêcheront pas de remplir notre mandat conformément aux dispositions du Statut de Rome.

Je ferai tout ce qui est en mon pouvoir, en toute indépendance, impartialité et objectivité, pour obtenir la justice à laquelle nous aspirons tous, avec dévouement et intégrité.

Considérations budgétaires et stratégiques

Permettez-moi de consacrer mes dernières remarques à la question du budget alors que le Comité du budget et des finances a conclu sa réunion, la semaine dernière, et que son président a fait une déclaration que nous avons tous entendue et lue.

Je continue de soutenir que l'augmentation budgétaire sollicitée de 6,2 millions d'euros pour 2018, soit une augmentation de 4,4 % par rapport au budget approuvé pour 2017, reste modeste, au vu de toutes les activités et obligations connexes dont la Cour doit s'acquitter en vertu du mandat qui lui a été confié.

Bien que les sollicitations pour que mon Bureau agisse là où nous avons compétence ne cessent de croître aux quatre coins du monde, nous avons présenté un budget restreint qui ne prévoit une augmentation que d'un peu moins de 2,2 millions d'euros, soit une hausse de 4,9 % par rapport au budget approuvé pour 2017.

En dépit des justifications complexes que nous avons présentées, dont nombre d'entre elles s'inscrivent dans la lignée des consignes données par le Comité du budget et des finances, la recommandation finale de ce dernier comprend une coupe budgétaire conséquente par rapport à cette proposition, à savoir la réduire de moitié.

À cela s'ajoute une réduction encore plus grande dans le budget alloué au Greffe, lequel nous fournit toute une gamme de services d'appui, en particulier sur le terrain. Si le budget est approuvé tel qu'envisagé dans la proposition de remplacement, il est inévitable que les activités prévues prennent plus de retard et que nous perdions la capacité que nous avons mise sur pied ces dernières années.

Je soutiens que la CPI ne ressemble à aucune autre organisation internationale, et ce, pour deux raisons principales : nous sommes toujours une jeune organisation qui a besoin de grandir pour atteindre tout son potentiel – dans le strict respect de la mission qui nous a été confiée par les États parties eux-mêmes. En tant que tribunal, nous ne pouvons pas toujours

choisir nos activités en fonction des ressources qui sont à notre disposition – nous avons le devoir d’enquêter, d’agir.

Investir dans la justice pénale internationale représente un investissement relativement mince et bénéfique pour l’avenir si l’on tient compte de l’impact positif que la Cour peut avoir, à l’échelle mondiale, en dissuadant les meurtres de civils commis à grande échelle dans des situations de conflit, en réduisant la durée des conflits civils, en déclenchant des poursuites à l’échelon national et en facilitant la démobilisation des milices armées dépendant des ressources.

Au final, ce sont les victimes qui continuent de faire les frais de l’inactivité involontaire de mon Bureau sur certains dossiers qui réclament une action de toute urgence, tandis que les auteurs des crimes continuent à agir confortés dans l’idée qu’ils sont hors d’atteinte.

Pour empêcher cette situation que personne ne souhaite, nous avons besoin de votre soutien permanent sur le plan politique, diplomatique et financier. Les États peuvent et doivent assumer pleinement leur rôle essentiel afin que la justice pénale internationale puisse être en marche, en toute impartialité, et s’appliquer de façon constante.

Conclusion

Excellences,
Mesdames et Messieurs,
Chers collègues,

Permettez-moi de conclure en rappelant que la Cour a besoin que vous continuiez à la soutenir, dans les moments difficiles comme dans les périodes plus calmes.

Nous devons continuer à agir dans le respect de nos principes et à faire preuve d'un engagement constant et sans faille à l'égard de la justice pénale internationale.

C'est un travail qu'il ne faut pas prendre à la légère et personne n'a dit qu'il serait facile. Cependant, ce sont ce même mandat, les objectifs nobles du Statut de Rome et le potentiel qu'il renferme pour l'humanité qui, chaque jour, me donnent la force et l'envie de continuer ce travail crucial, de sorte que justice puisse être rendue aux victimes de ces crimes atroces.

Je le répète : soutenir la CPI c'est soutenir la marche de l'humanité vers un monde plus juste. Nous n'atteindrons cet objectif louable que si, tous ensemble, nous accomplissons nos rôles respectifs, si nous donnons à la loi – en

l'occurrence, le Statut de Rome – les fondations les plus solides dans le cadre du système international.

Je vous remercie de m'avoir écoutée avec autant de patience et je serai ravie de répondre à vos questions et d'écouter vos commentaires. | BUREAU DU PROCUREUR